



Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2013

Délibération n° 2013/04/22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE****SEANCE DU 10 AVRIL 2013****NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	37

DATE DE LA CONVOCATION**3 avril 2013**

L'an deux mille treize, le 10 avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de Bourgneuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle Maurice Cauvin de la commune de Bourgneuf sur la convocation en date du 3 avril 2013, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

SIMON CHAUTEMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, CHAPUT, ARTHUR, LEGROS, DUGUAY, ROYERE Joël, CHAUSSADE, PETIT COULAUD, PEROT, PAMIES, CUISSOT, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER

MMES SPRINGER, POUGET CHAUVAT, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, COULAUD, COUSSEIROUX, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC.

Suppléants : MME
MM ALABAY, PICOURET, DURUDAUD

Excusés : MME CAPS
MM FLOIRAT, MEUNIER, GUILLAUMOT, LAKROUF, PATEYRON

OBJET : Demande d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des services de la DRAC du Limousin en vue de la préparation de la consultation de maîtres d'œuvre pour le projet de restauration et de valorisation muséographique de la Tour Zizim à Bourgneuf

Vu la délibération adoptée lors de la présente séance, relative à l'approbation de la proposition de contenu du procès-verbal de mise à disposition de la Tour Zizim par la Commune de Bourgneuf à la Communauté de communes ;

Le Président rappelle qu'il reste une dernière tranche de travaux de restauration intérieure dans la tour Zizim concernant les enduits, les cheminées, l'escalier et le revêtement des planchers, pour laquelle les financements sont à confirmer.

Ces éléments doivent donc s'appréhender au regard du projet de valorisation muséographique proposé par l'étude, rendue par le cabinet Planeth, et du respect des recommandations liées au classement « monument historique » (avis et contrôle de la DRAC du Limousin).

Le Président indique que ce projet de valorisation de la Tour Zizim porte sur la tour en elle-même mais également sur un ensemble bâti plus large, avec :

- La création d'un accueil dans le local, actuellement vacant (anciens bureaux loués au SIVOM), propriété de la Commune, situé à l'étage de la salle de cinéma. Cette configuration impose de confirmer l'emplacement d'un monte-personne pour accéder à ce niveau.
- L'aménagement de la terrasse attenante à cet étage, afin de la rendre facilement accessible au grand public.
- La création d'une passerelle entre cette terrasse et la tour Zizim, entre le 3^{ème} et le 4^{ème} niveau de la tour, reconstituant ainsi l'accès originel à la tour dans la configuration des fortifications de l'époque.

Par souci de cohérence du projet de restauration et du projet de valorisation muséographique et afin de pouvoir préciser les objectifs budgétaires, permettant par-là de phaser l'opération et de solliciter des financements, l'engagement prochain d'une mission de maîtrise d'œuvre est nécessaire (groupement avec des compétences pluridisciplinaires).

Le Président informe qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage doit être demandée auprès de la DRAC du Limousin sur ce projet, assistance gratuite qui ne pourra aller au-delà du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

En conséquence, considérant la complexité technique et réglementaire du projet, le Président demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à solliciter une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès des services de la DRAC du Limousin pour préparer un cahier des charges de consultation de maîtres d'œuvre et assister la Communauté de communes dans le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Autorise le Président à solliciter une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès des services de la DRAC du Limousin pour préparer la consultation de maîtres d'œuvre du projet de restauration et de valorisation de la Tour Zizim et assister la Communauté de communes dans le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.
- Dit que la proposition de convention avec la DRAC sera examinée au cours d'une prochaine séance et qu'elle fera l'objet d'une délibération distincte.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Masbaraud Mérignat, le 11 avril 2013

Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD